

Code du produit : BIOX MANG
FDS N°: P012

Nb. pages : 4
Date : 10/06/2006

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise**Identification de la substance ou de la préparation**

Nom du produit : BIOXYDE DE MANGANESE

Code ETQ : E213

Types d'utilisation : coloration dans les industries céramiques, chimie ; adjuvant.

Fournisseur :

CERADEL
19 à 25 rue Frédéric Bastiat
BP 1598
87022 LIMOGES CEDEX 9
Tel : (00.33) 05.55.35.02.35
Fax : (00.33) 05.55.35.02.30
E-mail : ventes@ceradel.fr

Renseignements en cas d'urgence :

Centre anti-poison de votre département.
N° d'appel d'urgence : ORFILA : 01 45 42 59 59
Site web : www.ceradel.fr

2. Composition / informations sur les composants**Substance ou préparation - composants apportant un danger :**

Bioxyde de manganèse (MnO₂) 76 % ± 2%

Impuretés (présentant un danger) : Pb : <0.5% - SiO₂ : 7% ± 1%

N° CAS : 1313-13-9

Autres données :

N° EINECS : 215-202-6

3. Identification des dangers

Sécurité : Nocif par inhalation. R20 et ingestion R22 .

Risques : Eviter le contact avec la peau et les yeux S2 - S53

Danger : Conserver ce produit à l'écart des aliments et des boissons

Substance : composé chimique : néant

Préparation ; mélange : néant

Produit chimique : néant

Composant : néant

Contrôle de l'exposition : néant

4. Premiers secours

En cas de malaise, consulter un médecin immédiatement.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Point éclair : aucun – inflammable .

Température auto-inflammation : aucune – inflammable

Dangers particuliers d'incendie ou explosion : produit de décomposition par pyrolyse : aucun

Moyens d'extinction : recommandés moyens habituels d'extinction

Contre-indiqués : -

Mesures particulières de protection dans la lutte contre l'incendie : aucune

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures individuelles de prévention : porter des gants – masques -lunettes

Mesures spéciales de protection : même soin que pour les produits fins

Mesures après fuite ou déversement accidentel : ramasser par action mécanique pour éviter la production de poussières.

7. Manipulation et stockage

Précautions en cours de stockage et de manipulation : entreposer dans un local sec et ventilé, et manipuler avec soin.

Matériau d'emballage ou de flacottage : recommandés : citerne vrac pulsé/sacs/conteneurs souples

A éviter : -

Réactions dangereuses avec : néant

Mesures préventives : néant

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Protection individuelle : se référer à la rubrique 3

Protection respiratoire : porter un masque (ne pas inhaler) irritation des muqueuses R20/22

Protection des mains : porter des gants (en cas de contact, laver à grande eau) S37

Protection des yeux : porter des lunettes (en cas de contact, consulter un ophtalmologiste) S25

Protection de la peau : éviter tout contact avec la peau (vêtements appropriés) S53

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique à 20°C :

solide / poudre

Solubilité dans l'eau à 20°C :

insoluble dans l'eau et solvants

Température de fusion :

1221°C

Pression de vapeur (20°C) :

non définie

Masse volumique :

4,8 g/cm³

Autres données :

-

10. Stabilité et réactivité

Réactions dangereuses avec : néant

Mesures préventives : aucune

11. Informations toxicologiques

En se référant aux informations existantes, ce produit est nocif par inhalation et ingestion danger d'effets cumulatifs – ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer lors de son utilisation .

12. Informations écologiques

Eviter la contamination des sols et des eaux.

13. Informations relatives à l'élimination

Observer les réglementations locales en vigueur.

14. Informations relatives au transport

Transport rail/route : même précaution à prendre que durant le stockage

Transport fluvial : même précaution à prendre que durant le stockage

Transport maritime : même précaution à prendre que durant le stockage

Transport aérien : même précaution à prendre que durant le stockage

15. Informations réglementaires

Symbole :



Xn – Nocif

Phrases R :

R 20/22 : nocif par inhalation et ingestion

R 33 : danger d'effet cumulatif

Phrases S :

S 25 éviter le contact avec les yeux

S 45 en cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin.

16. Autres informations

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation, mais ne les remplace pas. Les informations contenues dans cette fiche sont basées sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Elles sont données de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.